

Exemples de sujets de controverses

Ces sujets étaient proposés par les professeurs de rhétorique à leurs élèves qui devaient composer et prononcer le discours de défense ou d'accusation. On en a retrouvés dans des manuels, notamment les Controverses de Sénèque le Rhéteur et la Rhétorique à Herrenius d'auteur inconnu.

Le texte en capitales qui précède parfois le sujet est le texte de loi. Attention, il ne s'agit pas forcément d'une loi romaine existante, mais d'une loi supposée, qui va permettre de mettre en scène un sujet particulièrement problématique. . .

1. Le rescapé du naufrage réclamant la cargaison

Il y a une loi qui prescrit que ceux qui ont abandonné un navire à cause d'une tempête perdent tout et que leur navire et tout le reste (si cela a échappé au naufrage) appartiennent à ceux qui sont restés dans le navire.

Lors d'une très grande tempête, tous les passagers ont abandonné le navire et sont montés dans un canot, à l'exception d'un seul qui, malade, n'a pu quitter le navire et s'enfuir. Par hasard et fortuitement, le navire est conduit intact dans un port. Le passager malade entre en possession du navire. L'ancien propriétaire le réclame.

Rhétorique à Herrenius (auteur inconnu du Ier s. av. JC), I 19

2. Le joueur de balle et le barbier

Un homme joue à la balle. Il la lance un peu fort et elle tombe sur la main d'un barbier qui était en train de raser un client. Sous le choc, le barbier coupe la gorge de son client. Qui est coupable ?

3. Sacerdos prostituta (La prêtresse prostituée)

SACERDOS CASTA E CASTIS, PURA E PURIS SIT (une prêtresse doit être chaste, issue de parents chastes et pure, issue de parents purs).

Quaedam virgo a piratis capta venit ; empta a lenone et prostituta est. Venientes ad se exorabat stipem. Militem, qui ad se venerat, cum exorare non posset, colluctantem et vim inferre volentem occidit. Accusata et absoluta et remissa ad suos est. Petit sacerdotium. Contradicitur.

Sénèque le Rhéteur (Ier s. av. et ap. JC), Controverses, I 2

4. Raptor duarum (Le violeur de deux femmes)

RAPTA RAPTORIS AUT MORTEM AUT INDOTATAS NUPTIAS OPTET (une femme violée doit choisir entre la condamnation à mort de son violeur ou le mariage avec lui sans dot).

Una nocte quidam duas rapuit. Altera mortem optat, altera nuptias.

Sénèque le Rhéteur (Ier s. av. et ap. JC), *Controverses*, I 5

5. Archipiratae filia (La fille du chef des pirates)

Captus a piratis scripsit de redemptione; non redimebatur. Archipiratae filia jurare eum coegit, ut duceret se uxorem, si dimissus esset; juravit. Relicto patre, secuta est adolescentem; duxit illam. Orba incidit; pater imperat, ut archipiratae filiam dimittat et orbam ducat. Nolentem abdicat.

Sénèque le Rhéteur (Ier s. av. et ap. JC), *Controverses*, I 6

6. Adoptandus post tres abdicatos (Le fils devant être adopté après trois fils déshérités)

Dives tres filios abdicavit. Petit a paupere unicum in adoptionem. Pauper dare vult; nolentem ire abdicat. Contradicit.

Sénèque le Rhéteur (Ier s. av. et ap. JC), *Controverses*, II 1

7. Raptor patrem non exorans (Le violeur qui n'a pas touché son père par ses supplications)

RAPTOR, NISI ET SUUM ET RAPTAE PATREM INTRA DIEM TRICESIMUM EXORAVERIT, PEREAT (un violeur, s'il n'a pas touché par ses supplications et son père et le père de la victime avant trente jours, doit périr).

Raptae patrem exoravit, suum non exorat. Reum facit dementiae.

Sénèque le Rhéteur (Ier s. av. et ap. JC), *Controverses*, II 3

8. Crux servi venenum domino negantis (La croix pour l'esclave qui a refusé du poison à son maître)

Aeger dominus petit a servo, ut sibi venenum daret; non dedit. Cavit testamento, ut ab heredibus crucifigeretur. Appellat servus tribunus.

Sénèque le Rhéteur (Ier s. av. et ap. JC), *Controverses*, II 9